

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (DATER)

Table des matières

1. Plans et projets dressés en exécution de la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire	9
1.1. Programme directeur de l'aménagement du territoire	9
1.2. Mise en œuvre du concept intégré des transports et du développement spatial – IVL (en allemand : Integratives Verkehrs-und Landesentwicklungskonzept)	9
1.3. Plans directeurs sectoriels	10
1.4. Plans directeurs régionaux	12
1.5. Plans d'occupation du sol.....	12
1.6. Les Conventions Etat - communes.....	13
1.7. Divers	18
2. Bases de données.....	21
2.1. Le Système d'Informations Géographiques du Département de l'Aménagement du Territoire (SIG-DATer).....	21
3. Les friches industrielles et autres sites de développement	21
3.1. Belval	21
3.2. Mersch.....	21
3.3. Wiltz.....	22
3.4. Commune de Reckange-sur-Mess – Wickrange	22
3.5. Projet de stade national de football à Wickrange.....	23
4. Les parcs naturels et ressources naturelles	23
4.1. Le Parc naturel de la Haute-Sûre (PNHS).....	23
4.2. Le Parc Naturel de l'Our.....	25
4.3. Projets communs du PNHS et du PNOUR	26

4.4. Création du nouveau Parc Naturel dans la région « Mullerthal »	27
4.5. Parc Housen.....	27
5. Organe consultatif.....	28
5.1. Le Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire	28
6. Les activités sur le plan international	28
6.1. L'aménagement du territoire au niveau européen : la cohésion territoriale.....	28
6.2. La politique urbaine européenne	29
6.3. La Conférence Européenne des Ministres de l'Aménagement du Territoire (CEMAT)	30
6.4. Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)	31
6.5. L'Union Benelux.....	31
6.6. Le Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE) ...	31
6.7. PNR (Plan de réforme national) et CIPU	32
7. La Grande Région	32
7.1. Le Comité d'accompagnement « Espace »	32
7.2. Le projet Metroborder	33
7.3. Le groupe de travail « Développement territorial »	34
7.4. Rencontre des ministres de l'aménagement du territoire du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre	34
8. L'initiative communautaire INTERREG	34
8.1. INTERREG B ENO : Développement territorial durable dans le Nord-Ouest de l'Europe – vers une coopération transnationale à long terme	35
8.2 INTERREG C	37
8.3. Le programme INTERACT	38
8.4. ORATE / ESPON.....	38
8.5. URBACT.....	39
8.6. COCOF.....	39
8.7. Le Groupement européen de coopération territoriale (GECT)	40

8.8. Plateforme pour des programmes européens	40
8.9. La future Politique de Cohésion.....	41
9. La formation et la coopération universitaire	41
9.1. Formation continue	41
9.2. « Master in European Sustainable Spatial Development and Analysis »	41

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (DATER)

1. Plans et projets dressés en exécution de la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire

1.1. Programme directeur de l'aménagement du territoire

Le programme directeur est l'instrument principal de l'aménagement du territoire à l'échelle nationale. L'article 4.2 de la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire dit que « *le programme directeur arrête les orientations générales et les objectifs prioritaires du Gouvernement en ce qui concerne le développement durable du cadre de vie de la population, la valorisation des ressources humaines et naturelles et le développement des activités économiques ainsi que les mesures principales à prendre en vue de leur réalisation* ».

Le Conseil de Gouvernement a définitivement approuvé le programme directeur dans sa séance du 27 mars 2003. Le programme directeur a été publié au mémorial. Le document ainsi qu'un résumé, sous forme de brochure éditée en trois langues (français, allemand, anglais), sont disponibles sur le nouveau site Internet du Département de l'Aménagement du territoire (www.dat.public.lu), rubrique *Publications*.

Le programme directeur constitue depuis son adoption, en 2003, le cadre de référence pour l'ensemble des mesures de planification du DATER.

1.2. Mise en œuvre du concept intégré des transports et du développement spatial – IVL (en allemand : Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept)

Le Gouvernement a présenté en date du 15 mars 2004 le concept IVL au grand public. En tant que document de planification stratégique, l'IVL oriente l'élaboration des quatre plans directeurs sectoriels « primaires » : « Transports », « Logement », « Zones d'activités économiques » et « Paysages ».

En outre, l'IVL a permis de concrétiser la coopération intercommunale dans le sud-ouest de l'agglomération de la Ville de Luxembourg (DICI) et dans la « Nordstad » ainsi que dans la vallée de l'Alzette au nord de la capitale (« Uelzechtdall) et avec les communes limitrophes de l'aéroport avec la signature de conventions de coopération Etat-communes. A noter que les conventions « DICI » et « Uelzechtdall » ont été reconduites par avenant en 2010. Les détails se trouvent dans le chapitre consacré aux conventions.

En ce qui concerne l'étude d'impact environnementale stratégique (« Strategische Umweltprüfung – SUP ») à réaliser pour chaque plan sectoriel, un premier projet de rapport a été finalisé en 2010 sur base d'une approche manière intégrative pour l'ensemble des quatre plans directeurs primaires par des experts externes.

Le monitoring de l'IVL et du développement territorial réalisé sur base d'une convention avec le CEPS s'est concrétisé en 2010 sur deux points : a) finalisation d'un rapport d'experts sur l'évolution démographique du pays et ses répercussions spatiales, b) préparation d'un troisième rapport de monitoring consacré à la question des équipements publics et de la centralité. Ce travail se situe dans la continuité du rapport présenté en 2008 sur le suivi du développement territorial au Luxembourg, à la lumière des objectifs de l'IVL.

1.3. Plans directeurs sectoriels

Les plans directeurs sectoriels concernent un ou plusieurs secteurs d'activités ou d'interventions gouvernementales. Chaque plan directeur sectoriel intègre et précise pour le secteur d'activité concerné les options nationales et les programmations sectorielles dont il assure la coordination.

a. Plan directeur sectoriel (secondaire) « Lycées »

Le plan sectoriel « Lycées » a été déclaré obligatoire par règlement grand-ducal en date du 25 novembre 2005. Le DATer participe activement aux travaux du groupe de travail interministériel assurant le monitoring de la mise en œuvre du plan. Les travaux préparatoires en vue de la confection d'un rapport de monitoring détaillé sur la mise en œuvre du plan dans son ensemble ont été lancés en 2010. La finalisation du rapport est prévue pour 2011.

b. Plan directeur sectoriel (primaire) « Transports »

Les travaux du groupe de travail interministériel chargé de l'établissement du plan directeur sectoriel « Transports » se sont essentiellement concentrés sur la finalisation d'un avant-projet de règlement grand-ducal déclarant le plan sectoriel obligatoire. Il s'agit notamment des aspects juridiques en relation avec l'introduction d'un système de gestion des emplacements de stationnement et des possibilités de réservation de couloirs pour infrastructures routières et ferroviaires. Par ailleurs, les travaux conceptuels nécessaires à la finalisation du projet de plan ont été menés dans le cadre de l'élaboration d'une « stratégie pour une mobilité durable et priorités infrastructurelles (voire infra) intégrant les contraintes budgétaires ainsi que celles liés au climat.

c. Plan directeur sectoriel (secondaire) « Stations de base pour les réseaux de télécommunications mobiles »

Le Département de l'aménagement du territoire a continué à assurer la présidence de la commission de suivi chargée de la mise en œuvre du plan directeur sectoriel « Stations de base pour les réseaux de télécommunications mobiles » déclaré obligatoire par le règlement grand-ducal du 25 janvier 2006.

En 2010, la commission a été saisie par deux communes (Ville de Luxembourg et Reckange-sur-Mess) afin de les guider dans l'application des dispositions du plan directeur sectoriel. Les avis donnés par la commission sont publiés sur le site www.ilr.etat.lu (sous-rubrique « Fréquences »).

En outre, la commission a été saisie à plusieurs reprises dans une affaire concernant l'emplacement d'antennes de téléphonie mobile à Crauthem.

d. Plan directeur sectoriel (secondaire) « Décharges pour matières inertes »

Le Département de l'aménagement du territoire a activement participé aux travaux de la commission de suivi chargée de la mise en œuvre du plan directeur sectoriel «Décharges pour déchets inertes» rendu obligatoire par règlement grand-ducal du 9 janvier 2006.

En 2010, la commission de suivi s'est réunie deux fois sous la présidence de l'Administration de l'Environnement pour discuter notamment les points suivants:

- le rapport annuel 2009 de la commission ;
- la situation en matière de décharges pour déchets inertes ;
- la compatibilité des sites potentiels de décharges avec les avant-projets de plans sectoriels Paysage, Zone d'activité économiques, Transport et Logement ;
- la recherche de nouveaux sites de décharges dans les régions Centre-Est et Sud-Ouest définies par le plan sectoriel « Décharges pour déchets inertes » ;
- le remblayage des carrières après exploitation avec des déchets inertes et leurs interférences avec le plan sectoriel « Zones d'activités économiques » ;

Un choix définitif du site prioritaire dans la région Centre-Nord-Est a été fait par le Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures par rapport à la liste établie préalablement par la commission.

e. Plan directeur sectoriel (primaire) « Logement »

L'avant-projet du plan sectoriel a été finalisé en 2009 et présenté à la Chambre des Députés et à la presse en date du 4 mai, après avoir été préalablement soumis au Gouvernement en Conseil.

Trois communes ont été choisies afin d'évaluer la praticabilité du Plan directeur sectoriel « Logement » par rapport au plan d'aménagement général. Les conclusions de ce test serviront à définir le contenu du volet juridique de ce plan.

f. Plan directeur sectoriel (primaire) « Zones d'activités économiques »

Le groupe de travail interministériel chargé de l'établissement du plan directeur sectoriel « Zones d'activités économiques » a continué à travailler sur la finalisation du projet de plan. Le Département de l'aménagement du territoire assure la vice-présidence de ce groupe de travail.

Les points suivants ont notamment été traités lors des réunions :

- la précision cartographique des nouvelles zones d'activités ;
- la typologie des zones d'activités et la mise en concordance avec l'avant-projet de règlement grand-ducal concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune ;
- la préparation des dispositions réglementaires en distinguant les trois niveaux de normes : prescriptions – directives – recommandations ;
- le suivi de la mise en œuvre des nouvelles zones d'activités et l'évaluation du besoin en surface après finalisation du plan sectoriel.

g. Plan directeur sectoriel (primaire) « Paysages »

En 2008, l'avant-projet de plan a été finalisé et présenté à la Chambre des Députés et au grand public lors d'une conférence de presse, et ce après une intense coordination avec les autres plans sectoriels en cours d'élaboration. Le document est disponible sur le site Internet du Département de l'aménagement du territoire.

En 2010, les travaux relatifs au plan sectoriel « paysages » se sont concrétisés à plusieurs niveaux :

- mise à disposition d'informations et coordination avec les travaux lancés dans le cadre de la « SUP » ;
- préparation du volet réglementaire du plan sectoriel en fonction des nouvelles dispositions prévues dans le cadre de la réforme de la loi concernant l'aménagement du territoire.

1.4. Plans directeurs régionaux

Afin de partir sur des bases solides en ce qui concerne l'élaboration de plans directeur régionaux dans les régions Sud et Ouest, un certain nombre de réflexions et de démarches préparatoires ont été menées, notamment en vue d'établir des fonds de développement régionaux.

1.5. Plans d'occupation du sol

a. POS « Aéroport et Environs »

Par règlement grand-ducal du 17 mai 2006, publié au Mémorial A n° 101 du 14 juin 2007, le plan d'occupation du sol « Aéroport et Environs » a été déclaré obligatoire. Ce POS a remplacé le plan d'aménagement partiel concernant l'aéroport et ses environs déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 31 août 1986 et élaboré sur base de la loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire.

b. POS « Campus scolaire européen Tossebiérg et Environs »

Le plan d'occupation du sol « Campus scolaire Tossebiérg et Environs » a été déclaré obligatoire par le règlement grand-ducal du 13 mai 2008.

1.6. Les Conventions Etat - communes

a. Nouvelle Convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif du Sud-Ouest de l'agglomération de la Ville de Luxembourg (DICI)

Avancement général des travaux

Le 1er juillet 2010, le ministre du Développement Durable et des Infrastructures et les bourgmestres de la Ville de Luxembourg et des communes de Bertrange, Hesperange, Leudelange et Strassen, ont signé, lors d'une conférence de presse, la nouvelle Convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif du Sud-Ouest de l'agglomération de la Ville de Luxembourg.

Le contenu de la nouvelle convention a été élaboré par les partenaires DICI. La concrétisation des objectifs y est recherchée dans le cadre d'un processus de planification coopératif à travers des missions obligatoires ainsi que des projets à caractère stratégique à l'échelle intercommunale, dénommés projets directeurs.

A présent, la mission primordiale des partenaires DICI est d'établir une synthèse des concepts de planifications élaborés au cours des années passées et rassemblés dans un rapport technique très détaillé, mais difficilement transposable dans les instruments de planification communaux. En effet, il convient d'établir un document politique PIDP (plan intégré de développement pluri-communal) reprenant les conclusions à approuver et à intégrer dans les plans d'aménagement communaux. Le concept d'élaboration de ce document politique PIDP prévoit trois ateliers dont le premier a eu lieu en date du 1er décembre 2010.

Parallèlement à ce processus PIDP les projets directeurs ont été poursuivis par leurs responsables respectifs et ils figurent régulièrement à l'ordre du jour des comités techniques et politiques. Les projets concernent notamment les sujets suivants : la gestion coordonnée des zones d'activités économiques, la mise au point du réseau mobilité douce, la « DICI Geschäftsstelle », ainsi qu'une initiative commune en matière de logement.

En outre, les travaux au sein du DICI en tant qu'espace pilote pour la mise en place d'un système de gestion harmonisé des emplacements de stationnement (PRM), tel que prévu dans le cadre du plan directeur sectoriel « Transports », ont pu être largement finalisés en 2010. Dans ce même contexte, une réunion a eu lieu le 11 octobre avec le Syvicol à laquelle il a été retenu de communiquer le « Leitfaden PRM » au Syvicol dès qu'il sera approuvé par le comité politique DICI.

Plan directeur Midfield

Le troisième colloque de la consultation rémunérée Midfield portant sur le lien urbanistique entre le Howald et le Ban de Gasperich et organisée par les acteurs étatiques concernés, la Ville de Luxembourg et la commune de Hesperange, a eu lieu le 2 février 2010. Le groupe d'experts y a convenu de ne pas retenir un des trois concepts présentés mais d'en extraire les éléments clefs et de les synthétiser dans la documentation de la consultation rémunérée « Bausteine 'Masterplan Midfield' ». Cette documentation a été rédigée par les experts internationaux accompagnants le processus et elle a été présentée aux responsables politiques le 17 mai 2010. A cette occasion, il a été retenu qu'une nouvelle équipe (Güller & Güller, ZUS en collaboration avec S&A) devait approfondir ces réflexions en développant les éléments d'un plan directeur Midfield. Il a également été décidé de procéder à une simulation de trafic du concept élaboré.

Lors des ateliers du 12 juillet et du 20 septembre 2010, le groupe d'experts, modéré par la nouvelle équipe, a exploré différents scénarii de développement.

Parallèlement aux planifications en cours et plus spécifiquement pendant les mois de juillet et août 2010, des entretiens bilatéraux ont eu lieu entre les représentants du DATer, de la commune de Hesperange et les principaux propriétaires privés concernés.

Le 28 octobre 2010, les responsables politiques ont approuvé le concept provisoire élaboré par G&G/ZUS qui leur est soumis par le groupe d'experts. Il a été convenu de reporter la date de remise finale au début de l'année 2011 pour permettre la résolution de questions de trafic, y compris celle du niveau de restriction du système de gestion des places de stationnement. Il a également été retenu qu'il conviendrait d'explorer les possibilités d'un mécanisme de compensation avant de reprendre les discussions avec les propriétaires privés. Le colloque du 10 décembre a permis au groupe d'experts d'identifier les questions clefs relatives à la mise en œuvre du plan directeur et ainsi d'en esquisser la démarche future.

En outre, au cours du mois de novembre 2010 des groupes de travail restreints se sont penchés sur des questions spécifiques concernant la gestion de l'eau, les infrastructures de mobilité douce, l'énergie et la programmation urbaine.

b. Convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Nordstad

En 2009, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures a repris le rôle de l'Etat dans la « Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la NORDSTAD », signée en 2006 avec les représentants des communes de la NORDSTAD, à savoir Bettendorf, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange, Ettelbruck et Schieren. Il importe de rappeler que les six conseils communaux ont voté en date du 22 mai 2008 une déclaration ainsi qu'une décision concordante adoptant le « Masterplan » comme document de référence pour le développement futur de la NORDSTAD avec une majorité quasi absolue. Sur ces bases politiques solides, il a été possible d'entamer la phase plus concrète des projets pilotes préconisés par le « Masterplan ».

En 2010, trois projets méritent une attention particulière :

Zone d'activités Fridhaff

Le site Fridhaff permet de créer une zone d'activités régionale de quelque 40 hectares. L'étude en ce qui concerne le raccordement du site à la N7 a été finalisée et les budgets y relatifs sont prévus. Les négociations avec les propriétaires ont permis de trouver un accord sur les prix de vente et les modalités qui permettent aux agriculteurs de trouver des terrains

d'échange. Finalement, l'arrêté grand-ducal autorisant la création du syndicat a été pris en décembre.

Stratégie de marketing

Sur base de l'analyse du commerce de détail de la NORDSTAD et de sa zone de chalandise élargie, le contact avec les acteurs et forces vives a été initié par le biais d'un ensemble d'entretiens. L'ébauche d'une stratégie de marketing coordonnée avec les syndicats de tourisme et les unions commerciales a été élaborée.

En outre, le site internet www.nordstad.lu a été requalifié, une identité visuelle du Comité politique NORDSTAD a été créée et le logo ainsi que le nom « NORDSTAD » ont été protégés au niveau européen.

Etude de marché immobilier

En vue d'initier le développement urbain de l'axe central Ettelbruck – Erpeldange – Diekirch sur des bases réalistes en ce qui concerne sa faisabilité par des développeurs privés et publics, une étude approfondie du marché immobilier a été initiée. Le Masterplan NORDSTAD et le concept urbanistique ont été élaborés et finalisés avant la crise économique. Il importe de ce fait de cibler les types d'activités et d'adapter le concept urbanistique en conséquence.

Les principaux objectifs de cette étude sont :

- Répertorier les données en termes financiers et statistiques fiables pour la NORDSTAD et sa région.
- Positionner la NORDSTAD par rapport à la capitale et Belval en se basant sur les atouts de la région et les types d'activités déjà implantées dans la région.
- Elaborer une vision par rapport au type d'activités susceptibles de s'implanter dans la zone, afin d'attirer des capitaux autres que locaux.

Finalement, le Comité politique NORDSTAD a décidé de créer un poste à temps plein cofinancé par les six communes et le MDDI. Une personne qualifiée en aménagement du territoire et en urbanisme est dorénavant chargée d'initier et de suivre les projets préconisés par le « Masterplan NORDSTAD ». La mission principale consiste à gérer les travaux en vue du PAG intercommunal prévu dans le cadre de la convention. Le poste est cofinancé à parts égales par les six communes et le MDDI.

c. Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Vallée de l'Alzette

Dans le cadre de la convention UELZECHTDALL, les administrations communales de Lintgen, de Lorentzweiler, de Mersch, de Steinsel et de Walferdange, d'une part, et le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, d'autre part, ont reconduit, par la signature d'un avenant à la convention « Uelzechtdall », leur coopération le 22 novembre 2010, lors d'une conférence de presse à la mairie de Walferdange. Cette reconduction par avenant entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 2 ans.

Ainsi, le texte de la convention est maintenu dans son intégralité et précisé sur plusieurs points. La convention initiale a introduit le concept d'objectifs et l'avenant prévoit la concrétisation de ces derniers par des missions concrètes comme, par exemple, la poursuite et le développement de mesures concrètes pour l'amélioration des transports publics dans la vallée, l'exploitation régionale du SIG et l'instauration future d'un partenariat concernant les inondations.

Parallèlement, et en complémentarité avec les missions précitées, l'avenant introduit des projets directeurs pour concrétiser et compléter la démarche commune :

Le développement d'un « Leitbild » pour la vallée de l'Alzette traduira une première démarche dans le cadre de l'objectif d'une meilleure cohérence spatiale et urbanistique de la vallée.

Les parties s'engagent à concrétiser la mise en place du système de gestion des emplacements de stationnement sur base du projet-pilote de la convention du Sud-Ouest de l'agglomération de la ville de Luxembourg, avant sa mise en vigueur générale dans le cadre du plan sectoriel « Transports ».

Dans l'optique d'une meilleure efficacité de la convention, les parties de la convention s'engagent à étudier les possibilités et modalités en vue de la création d'une structure administrative et technique commune y relative.

Dans la première convention, signée le 13 décembre 2007, les parties prenantes s'étaient données pour mission de garantir, sur les bases d'une solidarité et d'une collaboration intercommunales accrues, la complémentarité entre les objectifs économiques, écologiques et sociaux d'un développement territorial durable.

Les trois thèmes essentiels retenus dans le cadre de la démarche commune se sont traduits par des projets concrets en 2010 : ceux du logement par le montage d'un projet de consultation rémunérée pour la création d'un nouveau quartier intercommunal dominante logements, ceux des transports publics par le lancement d'une étude pour un concept de mobilité régional et ceux de la mise en valeur des espaces verts par la réalisation du tronçon manquant de la piste cyclable entre Lorentzweiler et Lintgen, ainsi que la reprise des discussions concernant le projet de renaturation de l'Alzette dans la continuité de la renaturation existante à Walferdange.

D'autres projets ont vu le jour en 2010 dans le cadre de cette coopération renforcée. Aujourd'hui, les 5 communes de la vallée bénéficient d'un système d'information géographique (SIG) qui est essentiel pour un fonctionnement optimal de l'intercommunalité. A terme, les 5 communes mettront en place, ensemble avec l'Etat un SIG régional. De plus, dans le cadre de la convention, des brochures d'information ont été élaborées et distribuées à tous les ménages de la vallée. Finalement, la mise en ligne du site Internet www.uelzechtall.lu est programmée pour le début de l'année 2011.

d. Convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes limitrophes de l'Aéroport de Luxembourg

En juillet 2008, les communes de Contern, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, la Ville de Luxembourg et le *ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire*, compétent à l'époque, ont signé la *Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes limitrophes de l'aéroport de Luxembourg*. La Convention a été conclue pour une durée de trois ans. Après une phase de prise de connaissance réciproque des dossiers en cours en 2009, une proposition pour un programme de travail concret couvrant la période de mars 2010 à juillet 2011 fut élaborée par le comité technique.

Lors de la réunion du 4 mars 2010 du comité politique, présidée par le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, ce programme de travail a été accepté par les

représentants politiques. Une présentation publique du programme de travail a eu lieu le 12 avril 2010.

Dans ce programme, ce sont les problèmes communs à l'ensemble des communes qui se trouvent au premier plan : la mobilité, le développement qualitatif, l'extension des chemins pour cyclistes et des espaces de récréation, la coordination des planifications et la lutte contre le bruit.

Ces sujets sont traités par quatre groupes de travail, à savoir le GT « Mobilité », le GT « Développement économique et urbain », le GT « Paysage et Tourisme » et le GT « Coopération intercommunale ». Ces groupes de travail se composent de représentants des ministères et administrations concernés et des communes.

En 2010, ces groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises pour traiter les points suivants :

GT Mobilité : établissement d'un cahier des charges pour la réalisation d'un concept de mobilité en commun avec la Communauté des Transports ('Verkéiersverbond'), soumission restreinte et évaluation des offres de services ; réalisation d'un comptage du trafic sur les axes principaux de la région.

GT « Développement économique et urbain » : établissement d'un questionnaire pour le recensement des activités en matière de développement économique et urbain ; inventaire de la situation actuelle et des projets planifiés. Invitation du responsable technique et commercial du Baden-Airpark GmbH et discussion concernant les expériences avec la mise en œuvre d'une politique commune en matière de gestion des zones d'activités.

GT « Paysage et Tourisme » : établissement d'un questionnaire pour le recensement des points d'attrait de la région et inventaire ; discussion sur les possibilités de promotion de la région pour les résidents des communes avoisinantes ; discussion sur les possibilités de valorisation et de la mise en évidence des points forts de la région ; premiers travaux en vue de l'établissement d'un système d'information géographique (SIG).

GT « Coopération intercommunale » : discussion sur les possibilités techniques d'instaurer une plateforme informatisée pour la présentation de la région.

En parallèle aux réunions des groupes de travail, le comité technique s'est réuni bimensuellement pour piloter et accompagner l'ensemble des travaux. Le comité politique s'est réuni deux fois en 2010.

En décembre 2010 a eu lieu une entrevue avec des experts externes afin de recevoir une vue externe sur le processus de la convention.

e. Etude portant sur la coopération intercommunale des communes autour de Schengen

Cette étude est poursuivie en 2010 avec le développement des idées phares pour le développement de la nouvelle commune fusionnée de Schengen composée par les trois communes de Wellenstein, Schengen et Burmerange. Plusieurs réunions des conseils échevinaux, avec des fonctionnaires du Département de l'aménagement du territoire et du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région ainsi que le bureau d'étude ont eu lieu afin d'élaborer et d'analyser les forces et les faiblesses au niveau socio-économique,

démographique, des services et au niveau spatial des trois communes. Après cette analyse approfondie, les idées phares pour cette nouvelle commune sont définies.

Dans le cadre de ces travaux, des réunions d'informations pour les citoyens ont été organisés dans les trois communes, afin d'exposer la vision commune pour la nouvelle commune de Schengen. Une brochure d'information a été éditée et distribuée à tous les ménages.

Le référendum pour la fusion des trois communes a eu lieu le 10 octobre 2010 et les citoyens se sont exprimés en faveur de cette fusion. En 2011, la fusion devienfra réalité après les élections communales. L'étude prévoit le développement par une approche intégrative d'un « Leitbild » et fil conducteur pour la nouvelle commune de Schengen et qui pourra servir en tant que projet-pilote à toute commune qui voudra entamer une procédure de fusion. Il est prévu de publier un dépliant d'information général pour les communes intéressées par un projet de fusion.

1.7. Divers

Commission des Zones rurales

Le DATer participe régulièrement aux réunions de la commission des zones rurales mise en place dans le cadre de la loi du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural.

Plan national pour un développement durable

Le DATer assure ensemble avec le Ministère de l'Economie la vice-présidence du groupe de travail interministériel chargé de l'élaboration d'un nouveau plan national pour un développement durable sous la responsabilité du Département de l'Environnement. Un projet de plan national a été soumis au Conseil de Gouvernement fin 2010.

Partenariat pour l'environnement et le climat

Le Ministère du Développement durable et des Infrastructures a initié dans le courant du mois d'octobre, un partenariat pour l'environnement et le climat. Il s'agit d'un processus de concertation rassemblant des représentants du Gouvernement, des syndicats, du patronat, du Syvicol et des ONG's et qui a pour objectif de permettre l'élaboration d'un 2^e plan d'action de réduction des émissions de CO₂ et la préparation d'un plan national d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour ce faire, quatre groupes de travail ont été mis en place pour identifier des mesures de réduction d'émission de CO₂, à savoir : 1. Logement et développement urbain, 2. Mobilité, 3. Energie et ecotechnologies, 4. Adaptations climatiques.

Le Département de l'aménagement du territoire est représenté dans les différents groupes de travail et a assuré la présidence du groupe de travail mobilité, au sein duquel un groupe de coordination a été instauré avec trois sous-groupes de travail, à savoir SG 1 « Transport en commun / infrastructures / organisation », SG 2 « Innovation et Electro-Mobilité », SG 3 « Incitations financières et mesures fiscales ».

Les quatre réunions du groupe de coordination mobilité, ainsi que les trois réunions des sous-groupes respectifs, ont permis d'aboutir à l'élaboration d'un projet de rapport visant à proposer des mesures concrètes pour la réduction des émissions de CO₂ dans le domaine de la mobilité. La version finale de ce rapport sera remise au Comité de pilotage du partenariat pour l'environnement et le climat en mars 2011.

Etudes d'impact environnementales

Projets publics et privés

Le Département de l'aménagement du territoire donne régulièrement son avis sur l'élaboration respectivement les résultats de différentes études d'impact sur l'environnement dans le cadre de la procédure commodo-incommodo.

En 2010, le DATer a été saisi des dossiers suivants de la part de l'Administration de l'Environnement :

- Agrandissement de la décharge pour déchets inertes à Nothum,
- Agrandissement de la décharge pour déchets inertes à Bettembourg-Dudelange,
- Construction et gestion de la station d'épuration à Grevenmacher – port de Mertert,
- Agrandissement de la décharge pour déchets inertes à Hosingen,
- Centrale énergétique à Bissen,
- Parc éolien situé sur le territoire de la commune belge d'Arlon.

Plans et programmes

Au cours de 2010, dans le cadre de la « strategische Umweltverträglichkeitsprüfung (SUP) » les rapports environnementaux des quatre avant-projets de plans sectoriels primaires « Transports », « Paysages », « Zones d'activités économiques » et « Logement »* ont été complétés. A cette fin plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec les groupes de travail interministériels chargés de l'établissement des plans sectoriels.

Le Département de l'aménagement du territoire a été saisi d'une demande d'avis de la part du Département de l'environnement dans le cadre de l'établissement de l'étude d'évaluation environnementale stratégique pour l'emplacement d'un nouveau centre agricole. Cette étude a été commanditée par le maître d'ouvrage afin de pouvoir comparer et évaluer d'un point de vue environnemental plusieurs sites possibles pour l'emplacement du nouveau centre agricole. Le Département de l'aménagement du territoire préconisait dans son avis un site se trouvant déjà dans une zone largement classée comme zone d'activité économique.

Plateforme d'échange et d'information « Observatoire Belval »

Sur initiative du Laboratoire de Géographie et d'Aménagement du territoire de l'Université du Luxembourg et de la Cellule nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU) l'idée d'un « Observatoire Belval » fut lancée afin de collecter des informations, d'échanger des expériences et d'accompagner la recherche en matière de « Cité des sciences » ou « impacts du projet Belval-université sur la région ». Lors de plusieurs réunions auxquelles participaient des représentants de la Ville de Luxembourg, d'Esch-sur-Alzette, de Sanem, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures – DATer, des organisations régionales (ProSud, Agape) et des acteurs clés du projet Belval (Agora, Fonds Belval) ainsi que des institutions de recherche (UL, CEPS/Instead) les objectifs de ce futur « Observatoire » ont été discutés et concrétisés.

Commission consultative aéroportuaire

La commission consultative aéroportuaire (CCA) s'est réunie une fois en 2010. Le travail de la CCA se base sur la *loi du 1^{er} juin 2007 portant transposition de la directive 2002/30/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 mars 2002 relative à l'établissement de règles et de procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de la Communauté*. Selon cette loi, la mission de la CCA consiste dans la soumission des propositions au ministre dans le cadre de l'approche équilibrée ainsi que dans la délibération de tout autre problème concernant la gestion et la prévention du bruit de l'aéroport lui soumis par le ministre.

L'objet de la réunion était notamment la présentation du Plan d'action de lutte contre le bruit à l'Aéroport de Luxembourg, une discussion sur les modifications à apporter à l'avant-projet de règlement grand-ducal régissant les trajectoires utilisées pour l'approche et le décollage à l'aéroport de Luxembourg et les travaux d'adaptation des taxiways à l'aéroport de Luxembourg pour accueillir l'aéronef 747-8F.

Révision de la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire

Début 2010, l'avant-projet de loi a pu être finalisé, et déposé à la Chambre des Députés le 19 mars 2010. La Chambre lui a attribué le numéro de dossier parlementaire 6124, et l'intégralité du projet de loi ainsi que l'exposé des motifs et le commentaire des articles peuvent être consultés sur <http://www.chd.lu/wps/portal/public> sous le numéro précité.

La révision porte essentiellement sur :

- un renforcement du rôle du ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions,
- - une solution à la spéculation foncière sur des terrains classés par le biais de l'un des instruments de l'aménagement du territoire, à travers l'installation d'un mécanisme du « juste prix » et
- un raccourcissement des délais de la procédure d'adoption des instruments de l'aménagement du territoire, ainsi que l'introduction d'une procédure de modifications ponctuelles des plans directeurs et des plans d'occupation du sol.

Les chambres professionnelles ainsi que le SYVICOL et le CSAT conjointement avec le CIAT ont émis leurs avis courant 2010, avis également consultables sur le site de la Chambre des Députés.

Le projet a en outre été présenté devant la Commission du Développement Durable le 18 octobre 2010, sans continuation de séances, alors que l'avis du Conseil d'Etat n'a pas encore été émis.

2. Bases de données

2.1. Le Système d'Informations Géographiques du Département de l'Aménagement du Territoire (SIG-DATer)

Pendant l'année 2010, les différentes couches du système d'informations géographiques ont été actualisées et complétées.

Le département a participé aux travaux à la mise en place d'un Système d'Information Géographique pour la Grande Région (SIG-GR) dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Les premières cartes thématiques ont été réalisées et sont dorénavant accessibles via le Géoportail www.sig-gr.eu. (cf chapitre « SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE POUR LA GRANDE REGION - LE PROJET SIG-GR »).

Le département a également continué à participer aux travaux du Comité de coordination de l'Infrastructure Luxembourgeoise de Géodonnées (CC-ILDG).

3. Les friches industrielles et autres sites de développement

C'est au mois de novembre 1999 que le Conseil de Gouvernement a chargé le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire de la coordination du dossier des friches industrielles dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire.

3.1. Belval

Le Ministère est associé aussi bien aux travaux de la société de développement AGORA qu'à ceux du Fonds Belval, établissement public créé par la loi du 25 juillet 2002.

Au-delà de son travail de coordination des acteurs nationaux, le DATer a intensifié ses efforts pour la mise en place d'une concertation et coopération transfrontalière plus structurée, plus permanente et surtout plus concrète. A cette fin, il a proposé aux 4 communes de l'agglomération d'Esch/Alzette ainsi qu'aux instances communales, départementales, régionales et nationales concernées côté français la mise en place d'un GECT (Groupement européen de coopération territoriale). En 2010, les travaux afférents ont été continués et ceci en adéquation avec l'initiative de la République française de vouloir lancer une Opération d'intérêt National du côté français de Belval (voire également le chapitre 8.7. concernant le GECT).

3.2. Mersch

La Commune de Mersch a initié avec le Ministère, en étroite collaboration avec les propriétaires des terrains, une consultation rémunérée (« Gutachterverfahren ») en vue de restructurer son quartier de la gare. Le site « Agrocenter » ainsi que les sites de l'ancienne

fonderie ont un potentiel de développement considérable. Une surface de quelque 50 hectares est disponible, adjacente à l'une des gares les plus importantes du centre du pays. Il est possible de créer un nouveau quartier de ville comprenant activités économiques, logements, services, culture et infrastructures publiques.

En juin 2010, un projet bien adapté au contexte et conforme aux objectifs du cahier des charges a été retenu. L'équipe interdisciplinaire, auteur du projet, a entamé les études pour la réalisation du projet ensemble avec les autorités communales, le DATEr et les propriétaires, dont l'Etat avec quelques 3 hectares.

Un des premiers « projets-phare » dans le contexte de l'espace conventionné de la vallée de l'Alzette est ainsi prêt à être entamé de manière concrète. Cette requalification d'un site industriel en fin d'activité permet d'éviter la présence d'une friche industrielle au centre de la commune.

La commune et le Ministère ont cofinancé le projet à parts égales.

3.3. Wiltz

Depuis la cessation des activités d'Eurofloor sur un site situé au centre de Wiltz et à proximité de la gare, des réflexions sont menées par les autorités communales et étatiques en vue d'une future affectation. Les conditions sont propices pour renforcer le CDA Wiltz en adéquation avec les prémisses formulées par l'IVL, notamment en ce qui concerne la concentration de fonctions urbaines à proximité des gares.

Un Masterplan en phase avec le projet du plan d'aménagement général et un concept d'assainissement ainsi qu'un projet d'un profilage des berges de la Wiltz ont été finalisés. La commune de Wiltz est propriétaire d'une partie des terrains. L'étude de faisabilité financière basée sur ces études permet au Fonds du Logement d'étudier l'acquisition des fonds restants sur des bases fiables.

Le DATer collabore et contribue financièrement à l'élaboration du Masterplan et à l'organisation des travaux par un « projectmanager ».

3.4. Commune de Reckange-sur-Mess – Wickrange

Le site de Wickrange est situé à la jonction de l'A4 Luxembourg – Esch-sur-Alzette et de la « rue des 3 Cantons » Steinfort – Bettembourg. Il s'agit, à l'heure actuelle, d'une zone d'activité de quelque 10 hectares (infrastructures comprises) dont l'occupation ainsi que la partie réglementaire ne correspondent pas aux exigences d'un développement urbain contemporain.

Vu les initiatives récentes des propriétaires, non compatibles avec les objectifs du Programme directeur d'aménagement du territoire et de l'IVL, le DATer a initié et coordonné un groupe de travail en vue d'élaborer, d'une part, un masterplan ainsi qu'un plan directeur afin de les intégrer dans le futur PAG de la commune, et, d'autre part, de permettre aux propriétaires de réorienter leur projet. Ensemble avec les autorités communales, tous les propriétaires et les acteurs étatiques et un bureau d'urbanisme, un masterplan ainsi qu'un plan directeur moderne ont été élaborés.

Notons d'ailleurs qu'en juillet 2010, le masterplan en question a été finalisé et présenté au Gouvernement en Conseil qui en a pris acte et en a reconnu la conformité avec les accords qui avaient été trouvés en 2009. Il s'ensuit que les éléments clés du masterplan et du plan directeur seront intégrés en 2011 dans le PAG de la commune.

3.5. Projet de stade national de football à Wickrange

Suite à la décision en 2009 du Gouvernement d'implanter un grand projet d'ensemble composé d'un nouveau stade national de football ainsi que d'importantes surfaces commerciales avec, notamment, un outlet mall d'envergure internationale à Livange près de l'échangeur autoroutier, le DATer a coordonné l'élaboration par une équipe pluridisciplinaire, regroupant des bureaux spécialisés, le promoteur ainsi que l'ensemble des instances étatiques et communales concernées, d'un masterplan afférent tenant compte de l'ensemble des éléments et contraintes à prendre en considération.

En juillet 2010, le masterplan en question a été finalisé et présenté au Gouvernement en Conseil qui en a pris acte et en a reconnu la conformité avec les accords qui avaient été trouvés en 2009, si bien que les planifications et procédures subséquentes ont depuis lors pu suivre leur cours dans le respect du cadre de développement urbanistique posé par le masterplan.

4. Les parcs naturels et ressources naturelles

4.1. Le Parc naturel de la Haute-Sûre (PNHS)

En vue de l'élargissement du Parc Naturel de la Haute-Sûre, le bureau et le personnel du PNHS ont entamé la rédaction de l'étude détaillée, ce en collaboration avec un expert autrichien en matière de parcs naturels. Parallèlement, le PNHS a continué les pourparlers avec les communes candidates à l'adhésion, c'est-à-dire les communes de Wiltz et de Rambrouch.

Depuis mai 2010, le PNHS est partenaire d'un projet Interreg 4A Delux en vue de la planification d'une aire de jeux aquatiques dans la région et du positionnement du parc naturel comme région de l'eau du Luxembourg. Dans ce contexte, le PNHS a organisé, en coopération avec le bureau KONTOR 21, des workshops avec les responsables communaux, afin de définir les attentes des différents acteurs en vue d'une telle installation, d'analyser les différents sites possibles en ce qui concerne leurs forces et faiblesses respectives et de définir un premier concept.

Dans le cadre de sa convention, la station biologique «Naturpark Öewersauer» s'est vouée en 2010, entre autres, à la recherche et à la gestion administrative des contrats «biodiversité» pour le compte du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'environnement, sur le territoire des communes membres du Parc Naturel de la Haute-Sûre (prospections, inventaires et gestion de contrats). Les spécialistes ont réalisé des inventaires ponctuels de sites et espèces et mis en œuvre des plans d'action dans le cadre du PNPN, où l'accent a été mis sur la pie grièche grise et la gélinotte des bois. Par ailleurs, la gestion des espèces invasives et notamment la lutte contre la berce du Caucase ont été poursuivies. De plus, la station biologique a, entre autres, été active au niveau des projets suivants : programme de protection des chauves-souris (projet «combles et clochers » et de la chouette-chevêche, cadastre et plan de gestion des haies, cadastre

des biotopes, ainsi que diverses actions de sensibilisation (dont la campagne « Loscht op Natur »).

Le service écologique s'est par ailleurs occupé en grande partie du bon fonctionnement ainsi que de la coordination (formation de guides, adaptation du programme, plan de travail pour les guides et les capitaines,...) du bateau solaire et était impliqué dans le projet «Life Loutre» sur la Loutre d'Europe. A noter également les efforts menés afin de mettre sur pied un programme didactique du genre «Naturpark-Schoul» pour les écoles régionales du Parc Naturel.

Dans le cadre du programme Interreg IV A Grande Région, le projet «PACTE Haute-Sûre» a poursuivi la mise en œuvre proprement dite du «Contrat de Rivière», la sensibilisation des citoyens, ainsi que la coordination du Comité de Rivière. Parmi toute une série d'actions, citons le monitoring de la qualité de l'eau, la campagne «...sans pesticides », l'élaboration d'un Webgis, la pose de clôtures en vue de la protection des berges, ainsi que diverses activités de sensibilisation (Journée Ramsar, Journée Mondiale de l'Eau,...) et manifestations (soirées d'information, séminaires).

Le Parc Naturel a poursuivi sa collaboration avec le Guichet Unique PME, guichet de conseil aux petites et moyennes entreprises. Le Guichet Unique œuvre dans l'intérêt des 4 syndicats SIVOUR, Syndicat Wiltz-Winseler, SICLER et PNHS.

Le conseiller agricole du PNHS a continué ses efforts en vue de l'information et de la sensibilisation des agriculteurs en ce qui concerne la protection du paysage et de l'eau, et plus précisément du Lac de la Haute-Sûre (séances d'information, plans de fumure au niveau des exploitations agricoles, etc.). Etant donné qu'en 2010 le conseiller bénéficiait d'un congé parental à 50%, une collaboration plus étroite avec la Chambre d'Agriculture a été entamée. De plus, un expert externe a été chargé de retravailler les cahiers des charges de produits «vum Séi» en vue d'une meilleure homogénéité des produits et du développement de nouvelles perspectives pour le marketing ont été esquissées.

Le PNHS a maintenu sa collaboration avec le «Réidener Energiatelier», dont le collaborateur assure une présence hebdomadaire à la Maison du Parc afin d'informer les ménages privés et communes du Parc Naturel sur la consommation en énergie.

Le marché gourmand «Maart a Musik» a été organisé 4 fois, de juin à septembre, dans la salle communale à Boulaide. Le bateau solaire, circulant sur le Lac de la Haute-Sûre, a répété son grand succès avec 3352 passagers.

L'exposition d'art textile «Sofias Brautkleid», présentant des dessins et tapis de l'artiste suisse Ingrid Eggimann-Jonsson a été organisée à la Draperie, complétée par un workshop pour le personnel éducatif et les parents.

Le PNHS a collaboré activement à l'organisation du Festival international des Marionnettes (à Tadler, en mai), à la Nuit des Légendes (à Esch-sur-Sûre, en juin) et à « Musik a Méi um Séi » (Insenborn, en juillet).

Le PNHS a été présent à plusieurs foires et marchés, e.a. à la Foire Vakanz à Luxembourg, au salon du Tourisme à Bruxelles, à l'ITB à Berlin, au marché de produits régionaux au Cactus Belle Etoile, au weekend « invitation aux musées », etc.

Le Bureau du PNHS s'est réuni 16 fois. Le Comité du PNHS a eu 5 réunions.

4.2. Le Parc Naturel de l'Our

Dans le cadre de ses efforts de diversification de l'offre touristique et culturelle, le Parc Naturel a encadré les manifestations et initiatives suivantes : Loufest, Branebuerger Maart, Millefest, de klenge Maarnicher Festival, Cartonaale Vianden, Marche gourmande, Bourse aux Plantes, Fête du Livre Vianden et les diverses manifestations (expositions) de l'initiative Cité de l'image à Clervaux.

De plus, le Parc Naturel a continué à mettre en œuvre son concept d'information touristique régional sur les offres du Parc Naturel. Dans ce contexte, des panneaux d'information touristique standard « Info-Point » ont été mis en place à Munshausen, à Clervaux, à Hoscheid, à Consthum et à Heinerscheid, à chaque fois en étroite collaboration avec les acteurs touristiques et les communes concernées.

Depuis mai 2010, le Parc naturel est partenaire du projet INTERREG IV A « Randonnées dans le parc naturel germano-luxembourgeois », pour participer à la mise en valeur transfrontalière du tourisme de randonnée par la création d'un label « Extratouren/randonnées premium » et la mise en état et la construction de passerelles de randonnée.

Au niveau de la communication, le Parc naturel a édité, ensemble avec le GAL LEADER+ Munshausen, 3 numéros du magazine régional « Parcours » qui est distribué à 8.500 ménages dans la région Nord. En ce qui concerne le site internet, le Parc naturel a continué à développer son portail webgis touristique.

Ensemble avec la commune et le Syndicat d'initiative de Hosingen, le Parc naturel de l'Our a continué à affiner un concept pour transformer le château d'eau de Hosingen en un espace d'exposition sur la thématique de l'eau.

En collaboration étroite avec « Myenergy » le Parc Naturel de l'Our a continué à offrir un conseil de base énergétique gratuit chaque mercredi après-midi dans la maison du parc qui s'adresse avant tout aux particuliers. De même, des séances d'information pour le grand public (rénovation énergétique, etc.) ont eu lieu.

En ce qui concerne l'exposition à réaliser pour les besoins de la maison du parc, le personnel du PNOur a élaboré ensemble avec un bureau d'études le contenu et les différentes thématiques de l'exposition.

Le Parc Naturel de l'Our a continué sa démarche de sensibilisation et d'éducation à l'environnement par un programme d'activités qui s'adresse aux habitants et visiteurs de la région du Parc Naturel ainsi qu'aux enfants des écoles régionales. Le programme de l'éducation à l'environnement a été réalisé en étroite collaboration avec la Panda-Club du Musée national d'Histoire naturelle.

Pour le projet sentier sonore, le Parc Naturel de l'Our a fait la commande d'une nouvelle installation sonore pour rendre plus attractif ledit sentier thématique.

Dans le cadre de sa convention avec le Ministère de l'Environnement, la station biologique du Parc naturel de l'Our s'est occupée en 2010 entre autres de la recherche et de la gestion administrative des contrats « biodiversité » pour le compte du Ministère de l'Environnement sur le territoire des communes membres du Parc naturel de l'Our.

Sur le plan de la vulgarisation agricole, plusieurs producteurs et transformateurs ont fait appel aux services du conseiller avec des demandes concernant la diversification, la

transformation et la commercialisation de leurs productions. Actuellement, un projet (Leader) de mise en place d'un dispositif de commercialisation et de distribution régionale / nationale de produits est en phase de conception. Les aspects d'organisation et de rentabilité font partie de toute action de conseil. Le conseiller est également actif dans la promotion des productions régionales et l'organisation de manifestations de soutien à la commercialisation.

Le projet « École du Goût » prévoit l'aménagement d'un centre, destiné à promouvoir l'alimentation saine chez les jeunes, les éduquer aux goûts, contribuer à l'éveil sensoriel et à la découverte du « plaisir de manger », etc. Pour différentes raisons (notamment des contraintes budgétaires), le projet rencontre quelques difficultés de démarrage.

Des champs d'essais ont été réalisés et évalués à Troisvierges (légumes en plein air avec comme thème spécial la culture d'oignons). En ce qui concerne les énergies renouvelables, le conseiller agricole suit l'évolution des projets de bio-méthanisation et l'utilisation des plantes énergétiques (par exemple le Miscanthus) sur le plan des rendements et des aspects agronomiques et écologiques.

La cellule SIG du Parc Naturel de l'Our a été créée en 2010 tout en reprenant les activités du « SIG Régional Nord » du SIVOUR (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Our). Ce système d'information géographique centralisé met à disposition des communes un moyen interactif pour la gestion quotidienne de leurs données géographiques. Le projet LEADER « Outil d'information et de communication SIG au service des territoires » a été démarré en juin 2010 en coopération transnationale avec le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (B).

En 2010, le parc naturel a commencé à lancer ensemble avec ses partenaires de Wallonie-Lorraine-Luxembourg, le projet INTERREG IVA « Habitreg.net » pour mettre en réseau les acteurs et les élus locaux de ces 3 régions et leur permettre d'échanger et d'expérimenter la mise en œuvre d'outils ou d'actions de coopérations innovantes, autour de l'habitat durable.

Le Bureau du Parc Naturel s'est réuni 14 fois.
Le Comité a eu 4 réunions.

4.3. Projets communs du PNHS et du PNOUR

Les deux parcs naturels ont édité en collaboration avec le DATer la neuvième édition du « Calendrier des Parcs Naturels ». Pour la deuxième fois un appel à photos portant sur la thématique de « Patrimoine culturel » a été lancé auprès de la population des deux régions et a connu un grand succès. Une exposition reprenant tous les visuels soumis au vote du jury a été montrée dans le PNHS.

Les deux parcs naturels ont commencé à réaliser ensemble le projet « Digitaler Naturparkführer ».

Pour le compte des deux parcs naturels, le Parc Naturel de la Haute-Sûre est porteur de projet du « Réseau des parcs naturels de la Grande-Région » dans le cadre du programme Interreg IV A Grande-Région. En 2010, les équipes techniques des 9 parcs naturels partenaires ont été formées sur le thème de la gestion différenciée des espaces verts afin d'augmenter la biodiversité et d'éviter les pesticides. Dans ce contexte, un projet pilote sur un territoire de chaque parc a été lancé en novembre. Un projet a été créé au sujet du patrimoine historique des conflits sur le territoire de la Grande-Région et des parcs naturels. Un colloque eut lieu sur le rôle des parcs naturels dans l'éducation à l'environnement. D'autres projets sont planifiés dans les domaines de l'agriculture, de la biodiversité, des espaces Natura 2000. Dans le cadre de ce même projet les deux parcs naturels ont fait un voyage d'études dans le « Nationalpark Eifel » et le « Naturpark Vulkaneifel » en juillet 2010.

Les bureaux des deux parcs naturels se sont réunis deux fois, en date du 12.2. et du 29.7.

4.4. Création du nouveau Parc Naturel dans la région « Mullerthal »

Le Programme directeur d'Aménagement du territoire (2003) ainsi que le concept national intégré des transports et du développement spatial « IVL » (2004), ont confirmé la nécessité d'un parc naturel « Mullerthal ». Le processus de création du parc naturel a été lancé ensemble avec les responsables communaux de Beaufort, Bech, Berdorf, Consdorf, Echternach, Ermsdorf, Fischbach, Heffingen, Larochette, Medernach, Mompach, Nommern, Rosport et de Waldbillig. Le futur parc naturel de la région du « Mëlldall » devrait dès lors s'étendre sur quatorze communes avec une superficie totale de 29'700 hectares avec une population d'environ 22'500 habitants.

En 2010, la mise en place du groupe de travail mixte a été lancée conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 26 juillet 2010 concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe de travail chargé de l'élaboration du projet du Parc naturel de la région du « Mullerthal ».

Parallèlement les communes ont définitivement créé le syndicat intercommunal « Mullerthal » sur base de l'arrêté grand-ducal du 27 octobre 2009 autorisant la constitution du Syndicat pour la création d'un Parc naturel dans la région du Mullerthal, en abrégé « Syndicat Mullerthal ». Le syndicat a comme objectif :

- (1) De promouvoir le développement de l'espace formé par le territoire des communes. A ces fins, il étudie et définit les voies et moyens aptes à améliorer les bases économiques, sociales et culturelles de cet espace en respectant le milieu naturel et en tenant compte de la spécificité des intérêts des communes syndiquées.
- (2) De prendre l'initiative pour créer un parc naturel conformément à la loi du 10 août 1993 relative aux parcs naturels.

4.5. Parc Housen

Le Centre écologique, touristique, culturel et du sport de Hosingen, comme il s'appelle officiellement, a été inauguré en 2009. L'année 2010 a été la première année complète de fonctionnement, et l'évolution de la fréquentation est tout à fait satisfaisante.

Le Gouvernement a confié la gestion courante du centre écologique au SISPOLO. Une structure de coordination légère a été créée, appelée Comité de Pilotage. La présidence est assurée par le Département de l'aménagement du territoire. Ce comité comprend les ministères ayant des intérêts dans le Parc Housen, son gestionnaire ainsi que le Parc Naturel de l'Our, qui a d'ailleurs son siège dans le Parc Housen.

Le Comité de Pilotage a tenu 3 réunions en 2010. Sa principale mission est de suivre les comptes financiers et d'établir une proposition de budget pour la subvention que l'Etat accorde au Parc Housen.

La prochaine étape dans l'évolution du Parc Housen est l'élaboration d'une offre d'un programme d'éducation à l'environnement sous le sigle de « classes vertes », en accord avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

5. Organe consultatif

5.1. Le Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire

Les membres du Conseil supérieur ont élaboré une prise de position concernant le futur Agrarcenter et un avis concernant la modification de la loi modifiée du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire au courant de l'année 2010. Tous les avis ainsi que la liste actuelle des membres se trouvent sur le site internet <http://www.dat.public.lu/departement/organisation/csat/index.html> .

6. Les activités sur le plan international

6.1. L'aménagement du territoire au niveau européen : la cohésion territoriale

La cohésion territoriale a été significativement renforcée par l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne de l'UE en décembre 2009. La cohésion territoriale est désormais au même niveau que la cohésion économique et sociale. Publié en novembre 2010, le 5e Rapport sur la cohésion de l'Union Européenne en a, pour la première fois, tenu officiellement compte et il a analysé en profondeur la situation territoriale. La Commission, les Institutions européennes et les États membres ont maintenant le devoir de remplir de vie ce concept.

En parallèle, les États membres travaillent à la révision de l'Agenda territorial qui trace la voie au renforcement de la cohésion territoriale au niveau intergouvernemental informel, en coopération avec les Institutions de l'UE. Les ministres et les Institutions européennes veulent promouvoir un développement territorial polycentrique de l'Union Européenne et un meilleur usage des ressources disponibles dans les régions.

Lors de la réunion ministérielle informelle des ministres en charge de la politique de cohésion, le 19 février à Saragosse, l'importance de la cohésion territoriale pour le développement harmonieux de l'Europe a été soulignée. Le 10 mai à Séville, les directeurs généraux responsables de la cohésion territoriale ont adopté un document de position sur la poursuite de l'intégration de la composante territoriale dans la stratégie de 2020 de l'UE. Ils se sont réunis le 29 novembre à Namur pour discuter du projet de l'Agenda territorial révisé et du document "Etat territorial et perspectives de l'Union européenne". Ils ont encore abordé les perspectives d'avenir d'ORATE (ESPON).

Dans le Programme d'action de l'Agenda territorial sont proposés des actions pour renforcer l'implémentation de ce programme. Le DATer continue de jouer un rôle particulier dans trois volets de ce premier programme d'action :

- Deux volets concernent le programme ESPON / ORATE - Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire européen (cf. pt. 7.4.) qui doit fournir la base pour une observation systématique des développements territoriaux et effectuer des études sur les effets territoriaux des politiques sectorielles. Le rôle du DATer, en tant qu'autorité de gestion du programme ORATE, en coopération étroite avec le comité de suivi d'ORATE, est important pour la contribution au programme d'action.
- Le DATer, en collaboration avec la Suisse, la France, l'Allemagne et la Belgique (dont surtout la Wallonie), a **réalisé** un projet dans le cadre de l'ORATE sur la question des régions métropolitaines transfrontalières et polycentriques en Europe dénommé «METROBORDER», plus amplement décrit dans le chapitre 6.2.

6.2. La politique urbaine européenne

Dans le cadre la Présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne, le ministre délégué au Développement Durable et aux Infrastructures, Marco Schank a pris part à la réunion informelle des ministres du Développement urbain, le 22 juin 2010 à Toledo.

Lors de la discussion relative à la stratégie EU 2020, le ministre a saisi l'occasion pour exposer les relations évidentes entre les défis de l'économie européenne et ceux des espaces urbains, en soutenant que les spécificités de la ville européenne, à savoir, une qualité de vie urbaine élevée, offrant à ses habitants un environnement sain, sûr et culturellement riche, font partie des principaux atouts de l'Europe et que leur valorisation contribue essentiellement à l'amélioration de la compétitivité de nos villes.

Par ailleurs, le prototype du Cadre de Référence de la Ville durable (RFSC), visant la mise en œuvre de la charte de Leipzig, adoptée le 25 mai 2007 à la réunion ministérielle informelle à Leipzig, a été présenté par la délégation française. Considérant que le prototype du RFSC devait être consolidé en accord avec les besoins des villes, les ministres ont décidé d'une nouvelle phase du projet en faisant tester l'outil RFSC par un large groupe de villes européennes.

Dans ce contexte, le Luxembourg a confirmé son engagement à promouvoir davantage ce processus d'élaboration du référentiel, en encourageant et en soutenant les villes et les acteurs urbains luxembourgeois désireux de participer. 50 à 70 villes européennes pourront tester le référentiel pendant six mois en 2011. La Commission européenne soutient le projet en co-organisant la phase test avec la France et les présidences du Conseil de l'Union européenne. La Ville de Luxembourg, a répondu en sa qualité de co-président de la convention DICI, à l'appel de candidatures organisé par le DATer.

Le DATer participe régulièrement aux réunions UDG (Urban Development Group) et aux réunions des Directeurs Généraux organisées par les présidences de l'UE.

Réseau de connaissances européen dans le domaine de la politique urbaine : EUKN – European Urban Knowledge Network

EUKN est un réseau européen de connaissances sur la politique urbaine qui a pour but de promouvoir la croissance, l'emploi et la cohésion sociale par l'échange de connaissances et d'expertises sur les questions urbaines.

La continuation du réseau EUKN a été confirmée à la réunion informelle des ministres européens en charge du développement urbain à Tolède le 22 juin 2010.

Le site Internet EUKN est l'outil de communication principal du réseau, surtout en ce qui concerne la transmission de connaissances et de bonnes pratiques qui se trouvent dans la bibliothèque électronique.

Le DATer représente régulièrement le Luxembourg aux réunions du groupe de pilotage qui est sous présidence néerlandaise. Le groupe de pilotage a étudié la possibilité de consolider le réseau EUKN en formant un GECT (Groupement européen de coopération territorial).

Cellule d'Information nationale pour la Politique Urbaine (CIPU)

Le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures et ministre du Logement, Marco Schank, ainsi que le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, les bourgmestres de la Ville du Luxembourg, de la Ville d'Esch-sur-Alzette, des communes de Bettendorf, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange, Ettelbruck et Schieren et l'Université du Luxembourg ont signé le 15 novembre 2010 l'avenant à la « Convention relative à la création d'une cellule nationale d'information pour la politique urbaine » (CIPU).

La coopération au sein de la CIPU permet aux acteurs locaux de participer plus activement aux discussions concernant la politique urbaine menées au niveau européen et international. La signature de l'avenant après trois ans de fonctionnement est l'occasion d'approfondir les travaux déjà entamés pour une nouvelle période de trois ans.

La problématique des villes gagne en priorité au niveau européen. Les objectifs de la stratégie Europe 2020 touchent dans une large mesure les villes, en particulier les questions d'inclusion sociale, mais aussi ceux relatifs au changement climatique. La CIPU contribue ainsi aux activités européennes du DATer.

Dans le cadre du projet EJPG C-Change, la CIPU, représentant les acteurs urbains luxembourgeois, fait partie du groupe d'experts qui vise la participation des différents groupes d'intérêt.

La CIPU a poursuivi sa veille informative sur l'actualité de la politique urbaine européenne, nationale et locale afin d'en informer régulièrement les acteurs luxembourgeois.

Tout au long de 2010, la CIPU s'est concertée avec les points de contact des autres réseaux ou programmes européens ayant un rapport avec la politique urbaine tels que les points de contact INTERREG et ESPON ainsi que celui du nouveau European Migration Network (EMN) afin de localiser de nouveaux documents, de trouver des contacts, de savoir plus sur les actions et les projets de chaque programme ou réseau.

Ensemble avec le point de contact INTERREG IV C et la région de Sörmland en Suède, la CIPU participe au projet portant sur la mise en œuvre de la Stratégie EU 2020 au niveau local.

6.3. La Conférence Européenne des Ministres de l'Aménagement du Territoire (CEMAT)

La CEMAT est un organe rattaché au Conseil de l'Europe et comprend 47 pays. Elle permet le dialogue avec des pays au-delà du territoire de l'Union Européenne. Il est vrai que la CEMAT peine à se positionner à côté de l'Union Européenne.

La 15^e réunion ministérielle s'est tenue du 7 au 9 juillet 2010 à Moscou. La Présidence russe avait choisi comme thème : « Les enjeux du futur : le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation ».

Le délégué du Luxembourg a souligné dans son intervention les aspects transfrontaliers de l'aménagement du territoire et les efforts de la Grande Région de se développer vers une Région métropolitaine transfrontalière polycentrique (**voir le chapitre 7.2.**).

La prochaine présidence sera prise par la Grèce, qui a proposé le thème : « La démocratie territoriale: le rôle de la participation publique dans le processus du développement territorial durable du continent européen ».

<http://www.coe.int/CEMAT/fr>

6.4. Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)

Le Département de l'aménagement du territoire a poursuivi son engagement dans les travaux de l'OCDE au sein du Comité des Politiques de Développement Territorial (Territorial Development Policy Committee).

Ainsi, le Luxembourg était représenté aux quatre réunions plénières de ce comité organisées en 2010 à Paris.

Enfin, le DATer a contribué, pour ce qui concerne la partie sur le Luxembourg, à la publication « Regional policy in OECD countries » qui est en cours de finalisation.

6.5. L'Union Benelux

Le Département participe aux travaux de la Commission Spéciale pour l'Aménagement du territoire, ensemble avec les Pays Bas et les 3 régions belges.

Le Benelux joue un rôle de concertation politique et d'information sur les développements dans ses composantes. Il veut s'ouvrir aussi dans une certaine mesure aux régions voisines. Un représentant du Département a présenté le 28 juin devant le Collège des Secrétaires la coopération en Grande Région, avec ses enjeux, les thèmes abordés et les mécanismes de coopération.

L'Union Benelux se tourne vers de nouveaux sujets, dont un tombe dans les attributions de l'aménagement du territoire, à savoir la politique urbaine. Une Conférence de haut niveau incluant les différents territoires et les grandes villes du Benelux a eu lieu le 18 mars 2010 au siège du Benelux à Bruxelles.

6.6. Le Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE)

Le Département de l'Aménagement du territoire participe au Comité interministériel de coordination de la politique européenne. Le ministère des Affaires Etrangères ainsi que la Représentation permanente auprès de l'Union Européenne informent régulièrement sur les évolutions politiques européennes.

Le CICPE a tenu 3 réunions au cours de 2010, abordant notamment les thèmes suivants :

- l'état de la transposition des directives du Marché Intérieur en droit luxembourgeois ;
- l'établissement de la stratégie U 2020 et sa mise en oeuvre ;
- la question du changement climatique et les implications sur le Grand-Duché ;
- les autres grands dossiers européens.

6.7. PNR (Plan de réforme national) et CIPU

La Cellule d'information de la politique urbaine (CIPU), en tant que plateforme d'information et de discussion des acteurs urbains, pourra servir d'outil d'interface précieux et prendre en compte le rôle de plus en plus important que doivent jouer les villes et les acteurs locaux dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 sur le plan local. La CIPU participera à ce titre à l'élaboration de PNR pour ce qui est du volet local.

7. La Grande Région

Pour le Grand-Duché de Luxembourg, la dimension transfrontalière est un aspect fondamental à prendre en considération dans le cadre de ses politiques d'aménagement du territoire et de développement territorial et ce pour diverses raisons, dont notamment le nombre grandissant de travailleurs frontaliers au Luxembourg, avec les répercussions connues dans le domaine des transports, de l'économie, du logement et de l'environnement.

C'est pourquoi le Département de l'aménagement du territoire a poursuivi de manière conséquente les travaux entamés sous présidence luxembourgeoise du 11^e Sommet de la Grande Région (février 2008 - juillet 2009).

7.1. Le Comité d'accompagnement « Espace »

Le Comité d'accompagnement (CA) ESPACE, présidé par le Département de l'aménagement du territoire et qui a pour rôle principal de suivre l'ensemble des travaux relatifs au développement territorial transfrontalier, s'est réuni à 6 reprises en 2010, afin de suivre l'évolution des divers projets initiés.

Il a en outre assuré une fonction de concertation et un lieu de rencontre et d'échange d'informations entre les responsables pour l'aménagement du territoire au sein de la Grande Région. A titre d'exemple, les avant-projets de plans sectoriels transport et ensembles paysagers du Luxembourg y ont été présentés.

Deuxième réunion sectorielle aménagement du territoire

Le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank a participé à la 2^e réunion sectorielle « aménagement du territoire de la Grande Région », qui s'est tenue le 6 décembre 2010 à Orscholz, dans le cadre de la présidence sarroise du 12^e Sommet de la Grande Région.

Cette réunion s'est inscrite dans la continuité de la première réunion sectorielle aménagement du territoire du 21 avril 2009 au Château de Senningen sous présidence luxembourgeoise du 11^e Sommet de la Grande Région (février 2008- juillet 2009).

Pour plus d'informations :

http://www.dat.public.lu/actualites/2010/12/1206_2e_reunion_sectorielle_AT_GR/index.html

Système d'information géographique pour la grande région : Le Projet Sig-gr

Le projet visant la création d'un système d'information géographique pour la Grande Région a officiellement débuté le 1^{er} avril 2010.

Suite au dépôt d'une demande de concours FEDER auprès du secrétariat du programme INTERREG IV A Grande Région par les partenaires du projet, le SIG-GR a obtenu un cofinancement de 50% des fonds structurels communautaires pour 3 ans de mise en œuvre du projet (du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2013).

Le Département de l'aménagement du territoire est partenaire opérateur dans le cadre du projet Interreg, et est, en outre, responsable pour la mise en œuvre du 3^e volet, à savoir le volet « analytique / aménagement du territoire », qui comprend la collecte de données statistiques et cartographiques chez les entités membres de la Grande Région en vue de créer une base de données harmonisée et actualisée, le développement d'indicateurs territoriaux et enfin l'élaboration de cartes thématiques dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Ainsi, des premières cartes thématiques concernant la démographie et la structure territoriale de la Grande Région ont été élaborées au sein du Département de l'aménagement du territoire.

Enfin, un séminaire de lancement s'est tenu le 29 septembre 2010 à Trèves. A cette occasion, l'accès Internet au Géoportail du nouveau Système d'information géographique de la Grande Région a été ouvert. Ainsi, le Géoportail est officiellement entré en ligne et peut dorénavant être utilisé et consulté par les institutions, administrations, partenaires et citoyens de la Grande Région, à l'adresse Internet suivante: www.sig-gr.eu dans ses versions française et allemande.

Pour plus d'informations :

www.gis-gr.eu

http://www.dat.public.lu/actualites/2010/09/0929_sig_grande_region/index.html

7.2. Le projet Metroborder

Lors de la présidence luxembourgeoise du 11^e Sommet de la Grande Région (février 2008 - juillet 2009), le Département de l'aménagement du territoire a lancé, dans le cadre du programme ESPON, un projet de recherche appliquée dénommé METROBORDER et devant analyser le potentiel existant au sein de la Grande Région pour la création progressive d'une région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT).

Le Comité de suivi composé de représentants locaux, régionaux et nationaux issus des entités membres de la Grande Région et qui est présidé par le Département de l'aménagement du territoire s'est réuni à quatre reprises en 2010 en vue de suivre et d'encadrer les travaux réalisés par le groupe de chercheurs chargé de la exécution du projet METROBORDER.

Le rapport final du projet METROBORDER a été remis le 31 décembre 2010.

Lors de la 2^e réunion sectorielle aménagement du territoire de la Grande Région (voir 7.1.), les ministres et responsables politiques ont pris acte des résultats de l'étude METROBORDER et il a été décidé de définir une gouvernance dédiée à la réalisation

progressive d'une RMPT à l'échelle de la Grande Région, notamment par la préparation en 2011 et la mise en œuvre dans les années suivantes d'un véritable programme d'actions.

7.3. Le groupe de travail « Développement territorial »

Le groupe de travail « Développement territorial » de la Commission Régionale existe à côté du Comité d'accompagnement « Grande Région » décrit dans le chapitre 7.1..

Le groupe était chargé de la réactualisation des recommandations ayant pour objet l'information mutuelle et l'harmonisation des plans et mesures relevant de l'aménagement du territoire (adoptée en 1997). La dite recommandation vise davantage les projets que les plans d'aménagement, et à ce titre, elle est le complément indispensable au processus de concertation en matière de plans. Le groupe n'a pas encore abouti, évoquant d'un côté les obligations de consultation existantes en vertu de textes européens et les difficultés techniques de traduction de dossiers souvent volumineux et techniques dans l'autre langue.

Le groupe de travail procède régulièrement à l'échange d'information sur les grands sujets d'actualité en matière d'aménagement du territoire dans les composantes de la Grande Région.

La présidence sarroise de la Grande Région avait réuni les présidents des différents groupes de travail. Un rapport d'activité du groupe de travail a été établi à cette occasion.

7.4. Rencontre des ministres de l'aménagement du territoire du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre

Les ministres en charge de l'aménagement du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre se sont rencontrés le 15 juillet 2010 pour un échange de vues sur des sujets d'intérêt commun.

Lors de cette rencontre, les ministres ont convenu de la réalisation d'un schéma stratégique de mobilité transfrontalière (SMOT) entre le Luxembourg et les deux Länder allemands, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures étant chargé de la coordination d'ensemble.

En outre, il a été décidé de mettre en place un parc naturel « Pays des Trois Frontières » autour de Schengen, en vue de conférer de nouvelles impulsions à cette partie éminemment transfrontalière. Ainsi, le Département de l'aménagement du territoire a d'ores et déjà initié des démarches de consultation auprès des communes luxembourgeoises du canton de Remich en vue de la création d'un tel parc.

Finalement, il a été convenu d'établir un concept commun de développement et de planification autour de la vallée de la Moselle, qui sera piloté par la Rhénanie-Palatinat.

8. L'initiative communautaire INTERREG

Le Département de l'aménagement du territoire est responsable pour les programmes de coopération transnationale, interrégionale et les programmes INTERACT, Urbact et ESPON. Il

est régulièrement en concertation avec les autres acteurs de la politique de cohésion, que sont l'Economie, le Travail et l'Emploi, la Grande Région sur les stratégies et l'implémentation des Fonds structurels. Cette concertation est particulièrement importante dans la phase de préparation de la prochaine période de programmation.

8.1. INTERREG B ENO : Développement territorial durable dans le Nord-Ouest de l'Europe – vers une coopération transnationale à long terme

L'objectif du programme

Le programme de coopération transnationale Europe du Nord-Ouest (en anglais: *North West Europe*), INTERREG IV B NWE, soutient les acteurs des régions du Nord-Ouest de l'Europe, afin de mettre en place des projets dans une dynamique transnationale. Son objectif principal est d'accroître la compétitivité de cette zone et de promouvoir l'intégration territoriale au sein d'un grand nombre de régions européennes contiguës ainsi que le développement durable et équilibré. Le budget FEDER du Programme est d'environ 355 millions d'euros.

Page Internet : www.nweurope.eu

Projets IV B approuvés en 2010

Au cours de l'année 2010, les comités de pilotage des 16-17 juin 2010 et 02-03 décembre ont approuvé 6 projets impliquant des partenaires luxembourgeois.

- Le projet **MUSIC** (Mitigation in Urban areas : Solutions for Innovative Cities) auquel participe le CRP Henri Tudor, produira des cartes et des scénarios basés sur des SIG (systèmes d'information géographiques) qui permettront aux villes de réduire les émissions de CO2.
- Le projet **C2C-BIZZ** (Cradle to Cradle Business Innovation & Improvement Zones), auquel participent le Département de l'aménagement du territoire, le CRP Henri Tudor et l'Ecoparc Windhof GIE. Le principe du «cradle to cradle» sera éprouvé pour la planification et l'organisation des zones d'activités.
- **OptiMIR** (New tools for a more sustainable dairy sector), dont le partenaire luxembourgeois est CONVIS développe de nouveaux outils dans l'analyse du lait à l'aide de technologies infrarouge.
- Le projet **ARBOR** (Accelerating Renewable Energies through valorisation of Biogenic Organic Raw Materials) vise à améliorer divers aspects des matériaux entrant dans la production de bioénergies, notamment de la filière déchets et agriculture. Le CRP Henri Tudor est le partenaire luxembourgeois.
- Le projet **INNERS** (Innovative Energy Recovery Strategies in the urban water cycle) comprend trois partenaires luxembourgeois : le CRP Henri Tudor, l'Université du Luxembourg et le Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaires du Nord (SIDEN). Le but du projet est de perfectionner la récupération de l'énergie des cycles de l'eau.
- **WEASTFLOWS** (Strengthening the development of sustainable connectivity in NWE for freight and logistics with the support of ICT innovative solutions) avec la participation du CRP Henri Tudor va développer un cadre intégré pour un corridor Est-Ouest de transport de marchandises en ENO en s'appuyant sur des outils de nouvelles technologies.

Pour l'ensemble du programme, 64 projets ont été approuvés jusqu'à la fin 2010 avec un budget prévisionnel de 215 millions € FEDER.

http://www.feder.public.lu/programme_cooperation/interreg_4_b_nwe/index.html

Participation au projet C-Change

Ce projet est approuvé en avril 2009 et s'achève en 2012. Le site internet du projet permet d'avoir des renseignements actuels sur le projet www.cchangeproject.org/. Le DATer constitue un des 9 partenaires du projet Interreg IV B NWE intitulé « C-Change (changing climate, changing lives) ».

Le DATer continue son travail comme partenaire à l'échange transnational et a participé à des EJPG (expert joint planning group) des objectifs 1 et 3 du projet à Francfort et Paris. De plus, le DATer a organisé une réunion du comité de pilotage et un EJPG au Luxembourg en 2010.

Dans le cadre du projet du DATer un bureau d'étude a fait l'état des lieux de toutes les informations disponibles sur les conséquences du changement climatique au Luxembourg à travers la recherche de bibliographie et publications scientifiques. De plus, de nombreux interviews avec des experts nationaux ont eu lieu. Une journée de réflexion a eu lieu au niveau du DATer pour également mettre en commun, tout le savoir faire dans ce domaine et favoriser les échanges. Un aperçu sur les conséquences possibles du changement climatique au Luxembourg a été établi. Le système de planification luxembourgeois est analysé afin de connaître les domaines d'action éventuels du système dans le cadre du changement climatique. Dans un troisième temps, il est prévu d'établir une méthodologie pour faire des instruments de planification et de l'aménagement du territoire qui sont « climate proof » notamment dans le cadre d'une réflexion générale pour un nouveau Programme Directeur d'Aménagement du Territoire.

Reste à noter que 50 % des coûts sont cofinancés par l'Union Européenne et uniquement 50 % restent à charge du DATer, qui doit cependant préfinancer toutes les dépenses.

Strategic Initiatives

Le programme ENO a créé une approche complémentaire par rapport aux appels à projets courants. Il vise le développement des projets plus « top down ». Le DATer a pris l'initiative pour le suivi d'un projet stratégique : « Energetic Algae ». L'objectif de ce projet est d'exploiter le potentiel des algues comme énergie renouvelable à travers la création de réseaux de « know-how » et d'installations-pilotes pour le traitement des macro-algues comme des micro-algues.

Deux des projets mentionnés plus haut (ARBOR et WEASTFLOWS) sont des projets stratégiques.

Annual Event

L'événement annuel (Annual Event) s'est tenu à Manchester les 6 et 7 décembre 2010. Il a été placé sous le thème de l'innovation. Cet événement était une occasion pour les

participants de nouer de nouveaux partenariats pour les projets à venir et de s'informer sur les projets actuels. L'événement annuel a rassemblé plus de 355 personnes.

8.2 INTERREG C

L'objectif du Programme

L'objectif du programme est d'améliorer l'efficacité des politiques et des instruments de développement régional à travers des échanges d'informations et d'expériences ainsi que le partage de bonnes pratiques. Le budget FEDER du Programme est de 321 millions €. Ce programme INTERREG IVC de coopération interrégionale européenne rassemble les 27 Etats Membres de l'Union Européenne, ainsi que la Suisse et la Norvège.

www.interreg4c.eu

Au niveau du programme, 122 projets ont été approuvés jusqu'à fin 2010 avec un budget prévisionnel de 208 millions € FEDER.

Comités de suivi

Le 28 et 29 juin 2010, une réunion du Comité de suivi s'est tenue à Madrid sous la présidence de l'Espagne. Sept projets de capitalisation ont été approuvés, dont le projet « **EU2020 going local** » avec la participation du DATer en coopération avec PRO-SUD.

La réunion du Comité de suivi les 25 et 26 octobre à Bern avait un caractère stratégique et discutait de l'évaluation intermédiaire et de l'orientation du prochain appel à projets.

Projet EU2020 going local

Le DATer a organisé les 28 et 29 janvier 2010 ensemble avec PRO-SUD et la CIPU, ainsi qu'avec l'Observatoire de la Compétitivité une conférence européenne sur la stratégie de Lisbonne, qui est devenue la stratégie Europe 2020 et son implémentation dans la politique des communes.

Le projet a été lancé officiellement du 1^{er} au 3 novembre 2010 à Riga, avec la participation du DATer ainsi que de 2 représentants du PRO-SUD. Le projet vise à s'échanger sur de bonnes pratiques en matière de production d'énergies renouvelables. Les informations sont également transmises au Syviccol ainsi qu'à l'Observatoire de la Compétitivité.

Assistance au développement des projets

Le DATer fait fonction de Point de Contact pour le programme INTERREG C au Luxembourg. Dans ce cadre, les institutions et partenaires potentiels ont reçu des informations plus détaillées sur le programme et sont soutenus dans la recherche de partenaires européens. En même temps, des contacts ont été tissés pour les projets européens à la recherche de partenaires luxembourgeois.

8.3. Le programme INTERACT

L'objectif du Programme :

L'objectif du programme est de soutenir la coopération territoriale européenne en fournissant de l'assistance aux opérateurs afin d'assurer et d'augmenter la gestion efficace des programmes de coopération territoriale et d'améliorer la compétence au niveau de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Le budget FEDER du Programme est d'environ 34 millions €

www.interact.eu

Aussi, pour l'année 2010, deux thèmes avaient une importance plus particulière : L'initiative KEEP (Knowledge and Expertise in European Programmes), dont le DATer est membre de la task force, et la participation à l'élaboration des stratégies macro-régionales.

Une réunion du comité de suivi a eu lieu les 18 et 19 novembre 2010 à Valencia.

8.4. ORATE / ESPON

Le DATER est responsable de la coordination du programme ESPON (en français: ORATE - Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen).

ESPON est un réseau d'observation sur l'aménagement et la cohésion du territoire européen ainsi qu'un programme de recherche appliquée dans le domaine de l'aménagement du territoire. L'objectif du programme est de fournir aux décideurs politiques européens, tant aux niveaux national que régional, de nouvelles connaissances sur les structures, tendances et perspectives territoriales ainsi que le constat des incidences des politiques qui ont déjà été appliquées aux régions et territoires européens.

ESPON 2007-2013 est un outil d'information pour l'élaboration de politiques, à la fois pour tous les états membres de l'UE, les pays de l'AELE participant au programme (Suisse, Norvège, Islande et Liechtenstein) et pour la Commission Européenne.

La clôture du programme **ESPON 2000-2006** a été présentée à la Commission Européenne en mars 2010. En décembre 2010, l'Autorité de Gestion a reçu confirmation de l'acceptation formelle de la clôture du programme de la part de la Commission Européenne **et lui a versé le solde de la contribution FEDER.**

En ce qui concerne le programme ESPON 2013, deux appels à projets ont conduit à l'approbation de 13 nouveaux projets en 2010 (2 projets de recherche appliquée, 8 projets de diagnostics territoriaux ciblés et 3 activités transnationales conduites par les points de contact nationaux). Trois projets résultant d'appels en 2010 restent en instruction. Au début de 2011 un total de 42 projets sera par conséquent en cours (Priorité 1 : 25 projets ; Priorité 2 : 10 projets ; Priorité 3 : 2 projets ; Priorité 4 : 5 projets) parmi lesquels **10 projets ont soumis leur rapport final en 2010** et seront finalisés et clôturés en 2011.

Le comité de pilotage s'est réuni 4 fois en 2010 et a mené 11 procédures d'approbation écrites afin d'assurer le suivi du Programme. Le comité de concertation avec la Commission Européenne s'est réuni 3 fois.

De plus, cette année, ESPON a renforcé ses activités de communication/promotion et de capitalisation des résultats sur la base des outils suivants :

- édition de 6 newsletters,
- éditions de 8 communiqués de presse,
- édition des 3 nouvelles publications « ESPON Synthesis Report n° 1 », « ESPON Scientific Report n° 1 » et « Territorial Observations n° 3 on Economic Performance ».

Deux séminaires se sont tenus respectivement en Espagne (9-10 Juin 2010) et en Belgique (17-18 Novembre 2010). De plus, trois workshops d'envergure européenne furent organisés à Pécs (Hongrie) et à Luxembourg ainsi que 2 journées d'information à Bruxelles lors de l'ouverture des appels à projets. Ces événements ont réuni un total de 905 participants.

En mai 2010, le Commissaire à la politique régionale Johannes Hahn a rendu visite à l'unité de Coordination ESPON à Esch-sur-Alzette afin d'entamer le dialogue avec la Commission Européenne sur l'architecture du Programme ESPON après 2013.

www.espon.eu

ESPON Contact Point

Le Point de contact ESPON au Luxembourg est le principal interlocuteur des acteurs nationaux pour les questions européennes de développement spatial. Par le biais de lettres d'informations régulières et de son site internet, il tient informé les acteurs locaux et nationaux ainsi que les chercheurs des actualités du programme ESPON (www.espon.lu).

Afin de faciliter l'émergence d'un débat national sur les implications territoriales des politiques européennes, il organise et participe également à des conférences. « EU 2020 & Territoires : quel positionnement pour le Luxembourg ? Points de vue d'ESPON et de décideurs » était ainsi l'intitulé d'une conférence organisée le 25 novembre 2010. A cette occasion, des chercheurs ainsi que des représentants du niveau communal, national et européen ont pu s'échanger sur la dimension territoriale de la stratégie EU 2020 au Luxembourg.

Le Point de contact poursuit ses partenariats avec les autres points de contact nationaux des programmes INTERREG ainsi qu'avec la CIPU (notamment sur le projet de l'observatoire Belval).

En 2010, des chercheurs du CEPS et/ou de l'Université du Luxembourg participaient à trois projets de recherche ESPON, dont le projet METROBORDER (voire 7.2.).

8.5. URBACT

Le Grand-Duché de Luxembourg participe également au programme européen Urbact II, alors qu'il était absent, pour des raisons techniques, du programme Urbact I. A côté de la Ville de Luxembourg, le DATer représente régulièrement le Luxembourg aux réunions du groupe de pilotage du programme URBACT II.

8.6. COCOF

Dans sa fonction d'autorité de gestion du Programme ESPON/ORATE, et de par sa participation aux Programmes Interreg B, C, Interact et Urbact, le DATer participe au comité COCOF (Comité de Coordination des Fonds structurels) et au TCUM (Territorial cohesion

and Urban Matters Committee). Le COCOF traite les questions techniques de la gestion et de l'implémentation des fonds structurels.

8.7. Le Groupement européen de coopération territoriale (GECT)

Le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) est un instrument juridique afin de faciliter la coopération transfrontalière et internationale. La motivation pour l'élaboration de ce règlement trouve son origine dans les difficultés répétées rencontrées par les opérateurs de projets transfrontaliers pour régler certaines questions et certains problèmes provenant de la juxtaposition de droits nationaux différents.

Le Département de l'aménagement du territoire est l'autorité de notification au sens du règlement européen 1082/2006 et conduit la procédure menant à la création de GECT comportant des membres luxembourgeois.

Plusieurs GECT comportant des membres luxembourgeois existent ou sont en phase de création:

- Le GECT Autorité de Gestion du programme Interreg IV A Grande Région. Ce GECT a été créé le 29 mars 2010, il a son siège à Metz, et est donc de droit français.
- Un GECT pour l'implémentation des projets communs du côté de Belval, de la Haute Vallée de l'Alzette et du Pays Haut, avec comme partenaires luxembourgeois les quatre communes de l'agglomération d'Esch-sur-Alzette ainsi que les principaux ministères concernés par le dossier Belval est en cours de finalisation (voir 3.1.). Une déclaration politique dans ce sens a été signée lors de la visite du ministre français, M. Mercier, en tout début de l'année 2010.
- Le 11^e Sommet de la Grande Région, sous présidence luxembourgeoise, a pris la décision politique de la mise en place d'un GECT « Grande Région » et de lui conférer la charge d'assumer le secrétariat de la coopération politique et institutionnelle du Sommet de la Grande Région. Suite à l'avancée des travaux au cours du 12^e Sommet sous présidence sarroise, les procédures de mise en place de ce GECT seront lancées sous peu.
- Un GECT international comportant au moins 11 (ou plus) Etats européens sera créé pour porter le « European Urban Knowledge Network ».

8.8. Plateforme pour des programmes européens

Vu le caractère intégré des programmes INTERREG et les stratégies et thèmes horizontaux (EU2020, changement climatique, innovation, etc.) qui fournissent le cadre politique pour plusieurs des programmes européens, le DATer a proposé de développer un concept pour une plateforme pour ces programmes. La plateforme se compose d'une banque de données pilote des projets avec des partenaires luxembourgeois des programmes européens avec une dimension spatiale, un module pour l'échange d'expérience et la formation continue et un module communication pour conférer plus de visibilité aux activités des programmes européens. Un prototype d'une banque de données a ainsi été élaboré.

Pour une utilisation optimale des fonds européens disponibles, il est, en effet, nécessaire de dégager des synergies et des complémentarités entre les différents Fonds au niveau des projets.

8.9. La future Politique de Cohésion

Le Département de l'aménagement du territoire est autorisé partenaire dans 3 programmes Interreg et autorisé de gestion pour ESPON (voir ci-devant les chapitres afférents). Il participe à ce titre aux réflexions qui sont menées à travers l'Europe sur les futures orientations des Fonds structurels pour la période de programmation 2014-2020. Cette réflexion est menée de concert avec les autres départements ministériels bénéficiant de Fonds structurels.

Outre un certain nombre d'événements informels, il convient de citer deux enceintes dans lesquelles se poursuit la discussion :

- un Groupe de Haut Niveau, composé de fonctionnaires, qui s'est réuni 5 fois au cours de l'année et a abordé des thèmes particuliers;
- deux réunions ministérielles, l'une à Zaragoza les 18 et 19 février, l'autre les 22 et 23 novembre 2010 à Liège.

Les thèmes discutés en priorité sont l'apport de la politique de cohésion à la stratégie Europe 2020, une efficacité renforcée grâce à une conditionnalité spécifique à la Politique de Cohésion et la simplification des procédures administratives.

9. La formation et la coopération universitaire

9.1. Formation continue

Sur initiative du DATer, l'Université du Luxembourg a lancé au mois de novembre 2006 un programme de formation continue en aménagement du territoire ayant pour but la préparation aux exigences de la nouvelle loi de 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Cette formation s'adresse surtout à des architectes, urbanistes et géographes du Luxembourg et de la Grande Région disposant d'un diplôme universitaire et exerçant leur pratique dans le domaine de l'aménagement local et régional. Un autre public cible concerne les ingénieurs-techniciens communaux qui disposent d'expériences dans le domaine de l'aménagement communal.

Dispensée en langues allemande et française, la formation prévoit plus de 150 unités d'enseignement de 45 minutes et complétées par des séminaires intensifs.

La formation a progressivement été optimisée aux vues des enseignements acquis et elle a notamment été complétée par l'intégration de cours portant sur les avant-projets de 4 plans directeurs sectoriels primaires.

Le DATer participe activement aux enseignements dispensés.

9.2. « Master in European Sustainable Spatial Development and Analysis »

Depuis 2004, le DATer a participé activement au montage d'un Master en aménagement du territoire intitulé « Master in European Spatial Development and Analysis » à l'Université du Luxembourg. Le lancement de la première année du Master a eu lieu à la rentrée académique 2007.

La création de ce Master a été nécessaire au développement d'une nouvelle culture d'aménagement/développement durable du territoire au Luxembourg. Elle permet non seulement de former des spécialistes de haut niveau en la matière, pouvant notamment intégrer les instances européennes de même qu'étatiques et communales concernées, mais elle contribue aussi largement au développement de liens sur le plan universitaire européen et, à travers les interactions à la fois inévitables et souhaitables avec ESPON/ORATE, à l'ancrage d'ESPO/ORATE au Luxembourg.

Le DATer participe activement aux enseignements dispensés sur les deux années du Master.